



Le chef du  
Département de la  
santé et de l'action  
sociale

Av. des Casernes 2  
BAP  
1014 Lausanne

Madame  
Suzanne Schaer  
Ch. du Frêne 2  
1004 Lausanne

Réf. : «448656»

Lausanne, le 9 décembre 2013

**Vos courriers de juin 2013 et votre envoi du 24 novembre 2013 concernant M. Jacques Romanens**

---

Madame,

Suite à votre intervention du 22 novembre dernier lors du débat sur le vieillissement au CHUV où vous m'avez interpellé en me disant que je n'avais pas répondu à vos courriers, j'ai réexaminé votre dossier pour en connaître le suivi que j'avais demandé.

En préambule, Il est vrai que vos courriers des 6 et 24 juin 2013 n'ont pas encore reçu de réponse et je vous prie de bien vouloir excuser le retard pris. Je vous confirme, par la présente, avoir reçu l'attestation signée par M. Jacques Romanens que vous m'avez faite parvenir le 24 novembre 2013. Je la fais parvenir aux Services compétents pour le traitement de son dossier.

Suite à votre plainte initiale par courrier du 9 août 2011, le Médecin cantonal, Dr Karim Boubaker, a demandé une enquête interne au CMS de Renens. Dans le même temps, une procédure pénale a été déclenchée par Monsieur Romanens en automne 2011 et nous attendons que la justice se prononce et confirme ou non les accusations portées. C'est dans ce sens que le Médecin cantonal vous a répondu le 1<sup>er</sup> novembre 2011, avec copie à mon attention, après avoir traité avec sérieux les actes dénoncés.

Vous comprendrez que je ne peux répondre personnellement à tous les courriers que je reçois, les déléguant alors à mes collaborateurs susceptibles d'y apporter toutes les précisions souhaitées. Dès lors, une réponse émanant d'un de mes services est à considérer comme une réponse de ma part. Il est vrai qu'à la lecture du courrier de Monsieur Boubaker, ceci n'est pas clairement stipulé. Afin d'éviter de tels malentendus, j'ai demandé à mes services de le préciser systématiquement, à l'avenir.

Toujours dans un souci d'assurer un traitement adéquat de vos requêtes, nous avons appris que le Procureur Pascal Gilliéron a demandé une expertise au Professeur Mangin sur les faits dénoncés par Monsieur Romanens. Le rapport d'expertise a été rendu en juillet 2013. Il a été soumis aux parties. Les avocats ont requis un complément d'expertise qui est en cours. Enfin, si les faits sont poursuivis, ils seront effectivement traités au Conseil de santé, sans complaisance.

Ainsi, comme vous, nous attendons les résultats de l'enquête pénale.

En conclusion et pour répondre personnellement à vos courriers des 6 et 24 juin 2013, je vous rappelle que ni en tant que Président du Conseil d'Etat, ni en tant que Chef du Département de la santé et de l'action sociale, je n'ai de pouvoir sur la Justice; la séparation des pouvoirs a été instituée dans le but d'assurer une indépendance de décision à l'Ordre judiciaire.

En espérant que ces éclaircissements vous permettront de constater que l'Administration cantonale vaudoise agit et réagit suite aux requêtes de ses concitoyens, je vous adresse, Madame, mes meilleures salutations.

Le chef du département



Pierre-Yves Maillard

**Copies :** Monsieur le Dr Karim Boubaker, Médecin cantonal, Service de la Santé publique  
Monsieur le Procureur Pascal Gilliéron, Ministère public  
Monsieur Vincent Grandjean, Chancelier de l'Etat de Vaud